

🔍 NOS MISSIONS AU 30 JUIN 2021

Les missions de la collectivité n'ont cessé d'évoluer d'années en années depuis 2017 et l'application de la loi NOTRe. **Focus sur l'ensemble des compétences exercées :**



COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

- GESTION DES DÉCHÈTERIES D'AVANÇON ET DE THÉUS
- RÉGIE INTERCOMMUNALE DE COLLECTE DES DÉCHETS AU 1^{ER} JANVIER 2021
- PROGRAMME DE GESTION DES BIODÉCHETS 2021-2023
- INFORMATIONS ET SENSIBILISATION AU TRI



VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT

- GESTION, BALISAGE ET ENTRETIEN DE 29 SENTIERS PÉDESTRES INTERCOMMUNAUX, DE 13 SENTIERS VTT, 1 ITINÉRAIRE ÉQUESTRE ET 1 ITINÉRAIRE CANOË-KAYAK
- VALORISATION ET PROMOTION DES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE



RISQUES NATURELS & MILIEUX AQUATIQUES

- GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS
- PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS EN MONTAGNE > PROGRAMME STEPRIM



EAU ET ASSAINISSEMENT

- ASSAINISSEMENT COLLECTIF > GESTION DES RÉSEAUX ET OUVRAGES PUBLICS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES
- SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) : DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS PRIVÉES
- GESTION DES EAUX PLUVIALES
- GESTION DE L'ADDUCTION EN EAU POTABLE
- APPUI TECHNIQUE AUX COMMUNES



PROMOTION DU TOURISME

- GESTION ET ACCUEIL DE L'OFFICE DE TOURISME DE ROUSSET
- ENTRETIEN, AMÉNAGEMENT ET PROMOTION DE LA BASE DE LOISIRS LES 3 LACS DE ROCHEBRUNE ET PIÉGUT
- GESTION DE LA MAISON DU VIGNERON À REMOLLON
- PROMOTION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL
- VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL OU HISTORIQUE



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
- SOUTIEN À LA CRÉATION D'ENTREPRISES



SERVICES A LA POPULATION

- ACCUEIL ET GESTION DE L'ESPACE FRANCE SERVICES À LA BÂTIE-NEUVE
- Gestion d'un Accueil Collectif de loisirs de 32 places à Espinasses
- Gestion du Cabinet médical d'Espinasses
- **MOBILITÉ : TRANSPORT PUBLIC RÉGULIER DE PERSONNES ; MOBILITÉ ACTIVE, PARTAGÉE ET SOLIDAIRE**

NOUVEAU!



URBANISME

- INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS POUR 13 COMMUNES ADHÉRENTES AU SERVICE



CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE

- SOUTIEN FINANCIER AUX CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ESPINASSES ET DE LA BÂTIE-NEUVE ET AMÉNAGEMENT DES LOCAUX



CULTURE

- PARTENARIAT AVEC L'ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL
- ACTIONS PÉDAGOGIQUES AUPRÈS DES ÉCOLES DU TERRITOIRE

En savoir +

La communauté de communes mène des actions d'intérêt communautaire dans le cadre de compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, définies par la loi et ses communes membres.

Elle remplace les communes pour l'exercice de ces compétences définies par ses statuts. En dehors de celles-ci, elle ne peut agir et ce sont les communes qui continuent de les mettre en œuvre.